

L'an I de la protection de la haute mer. Les Nations s'unissent pour l'océan.

En partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, l'AFNU a organisé le 2 juin 2026, Maison de l'Amérique latine, le colloque « *L'an I de la protection de la haute mer. Les Nations s'unissent pour l'Océan* », s'inscrivant dans le prolongement des engagements pris dans le cadre de l'UNOC3 (Nice, juin 2025) et dans la perspective de la COP 1 (janvier 2027) du traité sur la haute mer, dit BBNJ.

Sous les auspices de M. Olivier Poivre d'Arvor, Ambassadeur, Envoyé spécial du Président de la République pour les Pôles et l'Océan, le colloque a été ouvert par M. Jean Maurice Ripert, Ambassadeur de France, président de l'AFNU et Mme Françoise Gaill présidente d'*Ocean Sustainability Foundation* et cofondatrice de l'IPOS.

Trois tables rondes, auxquelles se sont joints plusieurs groupes d'étudiants pour les Nations Unies partenaires de l'AFNU (*HEC, Sciences Po Paris, Sciences Po Lille, Sciences Po Reims, CentraleSupélec, Sorbonne Université, Université Paris-Panthéon-Assas*), ont réuni dix intervenantes et intervenants de haut niveau : Charles Tellier, adjoint de l'Ambassadeur pour les Pôles et l'Océan ;

Marina Lévy, directrice de l'Institut de l'Océan, Alliance Sorbonne Université ; Patricia Ricard, présidente de l'*Institut océanographique Paul Ricard* ; Sandrine Barbier, directrice adjointe des affaires juridiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; Anca Leroy, négociatrice ONU "BBNJ", ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature ; Bleuenn Guilloux, chaire de professeur junior en droit de la mer et de l'environnement (LIENSs, La Rochelle université) ; Phénia Marras, chargée de mission milieu marin, ingénierie de projet pour la coopération internationale à l'*Office français de la biodiversité* ; Denis Bailly, Senior Fellow, *Université des Nations Unies*; Frédérique Chlous, Directrice générale déléguée du *Muséum national d'Histoire naturelle* ; Marine Lecerf, Responsable du Plaidoyer International, *Plateforme Océan & Climat*. Jean-Pierre Tardieu, pour l'AFNU, a clôturé les débats, ainsi qu'Emmanuel Pasco-Viel, adjoint Sous-Direction SAI, Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature pour les mots de conclusion.

Tout en retraçant les acquis de l'UNOC3, les interventions comme les discussions qui les ont suivies ont permis de mettre en exergue les éléments essentiels du traité BBNJ et de souligner les défis que devra assumer la société internationale pour en atteindre les objectifs.

En premier lieu, aussi bien l'UNOC3 de Nice que le traité BBNJ démontrent s'il en était besoin que l'ONU et le multilatéralisme sont bien vivants et plus utiles que jamais dans cette époque tourmentée, malgré les attaques dont ils sont l'objet.

Comme le fait l'AFNU, il convient d'en souligner avec force les succès.

Un autre aspect de la dynamique multilatérale, spécialement dans le processus d'élaboration de grandes conventions internationales comme le traité BBNJ, est le rôle de plus en plus marquant de la société civile : un cheminement dans lequel la diplomatie accompagne les scientifiques.

À Nice, l'UNOC3 a fait émerger l'expression d'un sentiment d'urgence à agir pour la protection de la haute mer et des fonds marins, partagé par 175 États au premier rang desquels un groupe d'une trentaine d'États rassemblés sous la bannière d'une coalition initiée par la France, les Pionniers de l'Océan (*Ocean Pioneers*).

Avant l'UNOC3, la recherche d'un indicateur unique pour l'océan, destiné à être le pendant de l'objectif plafond des 1,5°C de réchauffement des continents, n'a pas abouti. La solution alternative trouvée a été celle du *Baromètre Starfish*, piloté par des scientifiques, fondé sur des relevés scientifiques prouvés et permettant d'accéder à une vision d'ensemble de la santé de l'océan mondial et de ses interactions sur le climat (précisons que l'édition 2026 du baromètre vient d'être publiée le 8 juin et dresse le constat global « *d'un océan dont l'état continue de se dégrader, avec même les premiers signes d'accélération* »).

Cette « diplomatie bleue » travaille à une vision globale de l'océan dont la gouvernance est aujourd'hui fragmentée entre une diversité d'institutions. Le traité BBNJ est un accord ambitieux, longuement négocié et qui préserve sa future universalité en permettant à des États initialement réticents à le rejoindre. Il comporte en outre les éléments propres à assurer sa soutenabilité financière.

Il constitue un programme, une feuille de route, dont les éléments ne sont pas figés dans le marbre mais évolutifs.

Il est une convention du vivant, protectrice de la biodiversité de l'océan qui prend en compte de nouvelles ressources qui ne sont plus maritimes mais marines : les ressources génétiques, définies comme ressources biologiques issues du milieu marin et susceptibles d'être utilisées en biotechnologie.

Il met en œuvre un principe fondamental de partage des données acquises sur ces ressources, considérées comme un bien commun de l'humanité. Il s'agit d'un objectif-clé du traité. Le principe de partage s'étend également aux revenus tirés de ces ressources.

Au demeurant, la conservation des données et leur interopérabilité, puis leur valorisation seront autant de défis à affronter dans la pratique du traité.

Il comprend un mécanisme mondial permettant de créer désormais des aires marines protégées (AMP) en haute mer, avec des procédés innovants de gouvernance, ce que le droit international de la mer ne permettait pas jusque-là. Ces AMP pourront prendre en compte différentes formes de savoirs et les enjeux culturels autochtones.

Le lien entre climat et traité BBNJ est encore à construire. Créer des synergies avec les autres conventions internationales sera une mission très importante.

Ces quelques points laissent entrevoir la richesse des interventions et des échanges auxquels le colloque a donné lieu. Une publication condensée des différentes contributions des intervenants et intervenantes est prévue à la rentrée de septembre 2026.



A F N U
ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LES NATIONS UNIES



Communiqué de presse de l'Association Française pour les Nations Unies

Colloque « L'an I de la protection de la haute mer. Les Nations s'unissent pour l'Océan. »

Paris, le 18 juin 2026

L'Association Française pour les Nations Unies (AFNU), reconnue d'utilité publique, a organisé mardi 2 juin 2026, Maison de l'Amérique Latine, en présence et sous les auspices de M. Olivier Poivre d'Arvor, Ambassadeur, Envoyé spécial du Président de la République pour les Pôles et l'Océan, un colloque intitulé « L'an I de la protection de la haute mer. Les nations s'unissent pour l'Océan ».

Ce colloque, qui a reçu le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et du ministère de la Transition Ecologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, s'est inscrit dans le cycle « Sommets de la Terre » de l'AFNU, en préparation de la première COP Océan BBNJ qui se déroulera à New York du 11 au 22 janvier 2027.

L'AFNU, consciente des liens unissant la protection de l'Océan, de la biodiversité et les enjeux climatiques, après l'intérêt suscité auprès des jeunes par son colloque « *L'Océan, espace critique pour le climat, la biodiversité et l'alimentation mondiale, à l'agenda 2025 des Nations Unies* » en 2024 et sa participation à la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3) à Nice en juin 2025, s'est mobilisée pour soutenir l'action des Nations Unies dans la nouvelle étape qui s'ouvre avec la première COP prévue dans le cadre du Traité sur la haute mer. Elle a de nouveau convié les associations étudiantes pour les Nations Unies dans un grand nombre d'universités et grandes écoles françaises qui sont ses partenaires depuis longtemps à participer à son colloque du 2 juin 2026 à organiser des conférences sur leurs campus et à en rendre compte lors du colloque. Ainsi un dialogue très constructif s'est établi entre les représentants des universités Sorbonne et Paris Panthéon Assas, HEC, CentraleSupélec, Sciences Po Paris et plusieurs instituts d'études politiques (Lille, Reims) s'est noué avec les intervenants des trois tables rondes : envoyé spécial du Président de la République pour les Pôles et l'Océan, représentants des ministères de l'Europe et des Affaires Etrangères, d'une part, de la Transition Ecologique, d'autre part, personnalités scientifiques, représentante de l'Office français de la biodiversité, Institut de l'Océan, Institut océanographique Paul Ricard, etc.

Alors que diverses voix mettent en cause le multilatéralisme et l'action des Nations Unies, l'AFNU, après la publication en début d'année de son livre « *La paix par le droit : irremplaçables Nations Unies* » souligne le rôle déterminant des Nations Unies, appuyées sur les scientifiques et le monde associatif, grâce auxquelles la première COP va ouvrir dans quelques mois une avancée déterminante dans la protection du milieu marin, qui représente 70% de la surface de la planète, et qui est essentiel à son avenir.

La synthèse de ce colloque et le texte de l'allocution prononcée à son ouverture par Françoise Gaill, présidente d'*Ocean Sustainability Foundation* et cofondatrice de l'IPOS, sont annexées à ce communiqué. Il est prévu que les actes complets du colloques, accompagnés de l'ensemble des interventions et des contributions étudiantes, paraîtront à la rentrée de septembre 2026.

Contact : contact@afnu.fr



A F N U
ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LES NATIONS UNIES

Colloque « *L'an I de la protection de la haute mer. Les Nations s'unissent pour l'océan.* »



Allocution de **Françoise Gaill**, Présidente *Ocean Sustainability Foundation* et cofondatrice de l'IPOS, lors de la session d'ouverture.

Paris, le 2 juin 2026

Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, envoyé spécial du Président de la République pour les pôles et les océans, Madame la déléguée adjointe de la Principauté de Monaco auprès de l'Unesco, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs et ambassadrices, mesdames et messieurs, chers collègues et chers amis,

L'accord BBNJ vient clore une discussion sur la gouvernance de l'océan que les Nations Unies ont entamée depuis longtemps, avec la convention de Montego Bay.

Alors que s'est-il passé à Montego Bay en Jamaïque ? Nous sommes le 10 décembre 1982 et Cent-dix-sept chefs d'États et de gouvernements sont réunis dans le cadre de la troisième Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Ce jour-là, ils signent un document de 178 pages qui résume neuf ans de négociations agitées. Un nouveau droit de la mer est établi. Il a pour ambition de concilier liberté de navigation et souveraineté des États côtiers.

Nous arrivons en cette fin d'année 1982 avec sur la table un texte qui, pour la première fois, aborde la question du partage des ressources maritimes. La Convention de Montego Bay trouve l'équilibre entre liberté de navigation et souveraineté des États côtiers en créant une nouvelle délimitation : la Zone économique exclusive (ZEE). Dès lors, l'État côtier détient les droits d'exploitation des ressources présentes sur la zone entre 24 et 200 milles marins de sa ligne de base. Lui revient également à cet état des devoirs parmi lesquels la préservation de l'environnement, les opérations de recherche et de secours en mer.

La liberté de naviguer est conservée pour tous les navires, dans le cadre prévu par la convention du « droit de passage inoffensif. C'est un aspect d'actualité. À partir de ces principes, les États sont libres de définir les limites de leurs frontières maritimes. En cas de revendications concurrentes, les délimitations doivent être convenues entre les États concernés.

On assiste à L'avènement d'un nouveau droit de la mer. La notion de ZEE est une véritable innovation : elle offre de nouvelles opportunités économiques et abouti à un phénomène de territorialisation des espaces maritimes. Les querelles frontalières sont alors transposées aux espaces maritimes avec des États qui, selon la Convention de Montego Bay, peuvent revendiquer les mêmes espaces.

C'est un certain Pardo, le représentant de l'État Maltais, qui a lancé le processus en demandant l'adoption d'un régime international des fonds marins qui soit opérationnel et efficace. 60 États ratifient la Convention qui entre alors en vigueur le 16 novembre 1994, 12 ans plus tard son adoption. S'ouvre une nouvelle ère pour le droit de la mer, avec 40% des mers et océans couverts par les ZEE. La France devient ainsi la seconde puissance maritime mondiale, et est présente sur tous les océans avec les Outre-mer : souvenons nous que nous bénéficions ainsi d'une ZEE plus grande que celle de la Chine.

Et avec BBNJ , ce Samedi 4 mars 2023, au siège de l'ONU à New York, la Présidente de la Conférence intergouvernementale (CIG), Rena Lee, une femme donc, ambassadrice de Singapour, annonçait, sous les applaudissements des délégués, que le navire avait « *atteint le rivage* ». Un accord est trouvé, après plus de quinze ans de discussions, sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (BBNJ). Cette problématique globale nécessite désormais une implication universelle pour être cohérente et efficace, lourd défi à relever pour ce nouveau traité qualifié d'« historique ». Car l'accord BBNJ vient justement reprendre une question restée en plan dans Montego Bay, celle de la biodiversité marine et ce dans une partie de l'océan qui reste mystérieuse : la haute mer. Cet accord parle aussi de nouvelles ressources dites « génétiques », qui ne sont plus maritimes mais marines, et reprend le concept de partage des avantages partagés développés dans le cadre de la CBD.

Car la partie de l'océan concernée par l'accord BBNJ, c'est justement l'espace marin qui n'est sous l'autorité d'aucun État : La haute mer. Cette haute mer représente 60 % du volume de l'océan - sa surface représente la moitié de celle de la terre ! C'est en fait le cœur de l'océan, le moins connu, -le dernier espace de liberté diront les navigateurs et les scientifiques -au contraire de la devise dominante dans cette partie de la terre « *le premier arrivé est le premier servi* ». C'est la partie de l'océan où il n'y a personne. Personne d'humains du moins, car au contraire, des vivants il y a en plein justement, et ce sont, potentiellement, des réservoirs de matériel génétique.

Si Montego bay a inventé la notion puissante de zone économique exclusive, BBNJ va développer celui de partage de ressources d'un nouveau type qu'on appelle génétiques. Mais c'est quoi en fait une ressource génétique ? Selon la CDB, c'est « *tout matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre contenant des unités fonctionnelles d'hérédité, ayant une valeur réelle ou potentielle* ».

Le génome acquiert désormais une valeur de ressource naturelle et commerciale lorsque, le développement de la recherche comme la génomique a ouvert la possibilité de breveter le vivant. Ces ressources génétiques étaient inconnues du commun des mortels, excepté pour les initiés comme les biologistes. On en connaît mieux l'intérêt aujourd'hui, depuis les expéditions de Tara. Et pourtant ! On a oublié que ce concept était déjà discuté lors du Sommet de la Terre de juin 1992, où l'ONU a reconnu l'importance de ces ressources génétiques comme bien commun et comme fondamentales pour le développement durable. Mais à cette époque, l'océan était encore invisible dans cette enceinte. Cette fois-ci BBNJ embarque biologistes, écologues et naturalistes pour qu'ils partagent leurs connaissances, quand Montego Bay s'appuyait beaucoup plus sur les sciences de la terre, qu'ils soient géologues, géochimistes ou géophysiciens.

Et enfin BBNJ s'aventure sur des terrains qui sont ceux du partage des avantages, qui ont déjà été approfondis par la CBD et par l'IPBES, partage des connaissances, celle des scientifiques comme celle des peuples autochtones, c'est une nouvelle manière d'associer les acteurs de différentes formes de connaissance, connaissances pratiques ou vernaculaires, sciences du vivant et sciences humaines sont conviées à participer aux discussions visant à partager équitablement les richesses de l'océan au profit de tous et toutes.

À l'heure où le multilatéralisme est relativisé comme les connaissances scientifiques, il est primordial de participer à l'élaboration de cette première COP. La France a joué un rôle particulièrement moteur dans le cadre de cette négociation, on le verra dans les différentes tables rondes, et Monsieur l'Ambassadeur Poivre d'Arvor nous en parlera tout à l'heure.

Pour rallier les pays à l'Accord BBNJ, la France s'est attachée à valoriser ses ambitions pour la protection de l'Océan global avec l'organisation d'un *One Ocean Summit* à Brest en 2022, puis de l'UNOC-3 à Nice en juin 2025, qui a initié un nouveau format avec une semaine de discussions scientifiques visant à informer les délégations onusiennes et qui fut un réel succès.

Françoise Gaill

- *Ce discours est inspiré de la lecture de La Revue Maritime de l'Institut Français de la Mer.*
- *Le terme habitabilité est ancien en écologie, mais il est repris actuellement par un philosophe du vivant Baptiste Morizot qui vient d'éditer un livre avec Laurent Neyret « LIBERTE, DIGNITE, HABITABILITE, donner au siècle la valeur qui lui manque » Gallimard*



A F N U
ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LES NATIONS UNIES